

F.B

CORONAVIRUS/COVID19

Protocole sanitaire d'ouverture du Complexe Nautique de Saint-Avold suite aux recommandations du Ministère chargé des sports.

Le protocole est établi du lundi 14 septembre 2020 au dimanche 20 juin 2021. La direction se réserve le droit de le faire évoluer en fonction des recommandations sanitaires gouvernementales et des comportements observés. Il s'applique en complément du Règlement Intérieur et du POSS.

Le protocole sanitaire est défini comme suit :

- Ouverture du Complexe Nautique de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie du lundi 14 septembre 2020 au dimanche 20 juin 2021 en bassins intérieurs avec fréquentation limitée à 150 personnes (dont 50 pour le petit-bassin) en instantané.
- L'accès est interdit aux personnes présentant des signes respiratoires et digestifs.
- Un plan de circulation entrée et sortie distincte est matérialisé.
- Une signalétique relative aux règles à respecter par les usagers en matière d'hygiène, gestes « barrière » et distanciation physique à l'entrée et dans l'établissement est affichée.
- A l'entrée de l'établissement, le retrait des gants de protection et le lavage des mains avec une solution hydroalcoolique sont obligatoires. De même, le port du masque est obligatoire jusqu'aux douches où il devra être retiré.
- Pour les casiers, les douches, les toilettes, les cabines de change individuelles, les bancs aux bassins, un affichage obligeant à garder la distanciation physique est apposé, il doit être respecté.
- Les vestiaires collectifs sont interdits.
- Avant l'entrée dans les bassins, la douche savonnée et le passage par le pédiluve sont obligatoires.
- **Le port du bonnet de bain est obligatoire pour tous, il est recommandé de le mettre et de l'enlever sous la douche.**

- Pas de prêt de matériel pédagogique au public et aux associations. Les utilisateurs sont autorisés à employer leur matériel personnel.
- Il est interdit de manger aux bassins.
- Les bancs de l'espace sèche-cheveux, les sèche-cheveux, les distributeurs de boissons et friandises sont interdits.
- Rappel, l'accès de l'établissement est interdit aux enfants de moins de 10 ans non accompagnés d'un adulte. Cependant, nous conseillons fortement que les enfants de moins de 16 ans soient aussi accompagnés d'un adulte.

Saint-Avold, le 13 août 2020

Le Président,

F.D S. COSCARELLA

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'S. Coscarella', written over the printed name.